



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**État-major des Armées  
État-major de zone de défense de Metz  
Sous-chefferie soutien des opérations et organique**



Metz, le 20 MARS 2024

N°501243 /ARM/EMA/EMZD Metz /SC  
SOUT OPS-ORG/BSI/SEU/NP  
EP 4031

Le général de corps d'armée Yann GRAVÊTHE,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Yonne.

OBJET : Implantation parc photovoltaïque – Artonnay, Melisey, Quincerot, Rugny, Thorey, Trichet, Villon. (89)

RÉFÉRENCE : Courriel du 14 mars 2024.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez consulté à propos des permis de construire :

- PC089 019 22 T0002 à T0008
- PC089 247 22 T0002 à T0008
- PC089 320 22 T0002 à T0004
- PC089 329 22 T0001 et T0002
- PC089 413 22 T0001 à T0003
- PC089 422 22 T0001
- PC089 475 22 C0005 et C0006, relatifs à l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur les communes d'Artonnay, Melisey, Quincerot, Rugny, Thorey, Trichet, Villon.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je n'émetts aucune objection à cette demande.

En effet, aucun immeuble militaire ne se trouve dans le périmètre d'implantation et ce dernier n'impacte pas les servitudes d'utilité publique relevant du ministère des Armées.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,  
le lieutenant-colonel (T) Stéphané HÉNARD,  
chef du bureau stationnement infrastructure

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRE :

Direction départementale des territoires de l'Yonne  
3 rue Monge  
BP 79  
89011 Auxerre

### COPIES :

- ESID Rennes ;
- COMBdD Orléans ;
- DMD 89 Auxerre.